
ACTIVITÉS ÉQUESTRES ET AGRICULTURE

20 ANS D'HISTOIRE PARTAGÉE



DOSSIER DE PRESSE

EDITOS



La loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005 a permis à l'équitation de prendre pleinement pied dans le monde agricole, tant sur le plan économique et fiscal que sur le volet social. La FFE fédère des exploitations agricoles qui proposent des activités éducatives, sportives et touristiques en lien avec le cheval. Par la multiplicité des pratiques qu'ils développent et leur ancrage territorial en métropole comme en outre-mer, les clubs FFE contribuent à dynamiser les territoires et à créer des emplois en milieu rural. Si la filière agricole équestre est encore jeune, il est primordial de réaffirmer sa place dans le monde agricole tant auprès des institutions, qu'auprès du grand public et des autres filières agricoles. C'est le sens des travaux conduits par la FFE qui défend les intérêts de ses adhérents et prône son intégration dans tous les dispositifs y compris européens.

Frédéric Bouix, *président de la Fédération Française d'Équitation*



Ce Salon de l'Agriculture est l'occasion de se remémorer 20 ans d'appartenance agricole pour les activités équestres.

Une reconnaissance qui aura permis un développement formidable de nos entreprises et à laquelle nous devons chaque jour rester attentifs et attachés. Le cheval, en tant qu'animal de rente, est au cœur des projets d'entreprise des poney-clubs et centres équestres, intégrant pleinement nos activités aux pratiques agricoles. Notre collaboration avec les instances agricoles diverses est essentielle pour participer à une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Ensemble, nous partageons des enjeux communs et construisons un avenir où sport et agriculture se soutiennent mutuellement pour le bien-être de tous. Un lien qui ne fera que se renforcer face aux défis partagés à venir.

Philippe Audigé, *président du Groupement Hippique National*



Il y a tout juste 20 ans, les activités équestres ont officiellement été reconnues comme activités agricoles. Grâce à ce statut, les entrepreneurs équestres ont pu développer leur activité et l'offre d'équitation en France a augmenté de + 50,6% entre 2005 et 2025.

À l'occasion de ce 20^{ème} anniversaire, la Fédération Française d'Équitation et le Groupement Hippique National dressent le bilan de cette reconnaissance agricole bénéfique pour le développement et la popularisation des activités équestres.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, la FFE a pour objet la promotion, le développement, la réglementation et le contrôle des disciplines de l'équitation sous toutes ses formes au niveau national, ainsi que l'encouragement à la pratique de l'équitation, mission pour laquelle elle détient une délégation du ministère en charge des Sports. Conformément au Code du sport, elle délivre les licences et les titres fédéraux. A ce titre, reconnue comme organisme de formation, elle développe des titres à finalité professionnelle ou des formations de spécialisation. De plus, elle participe au développement du tourisme équestre, notamment par l'identification et l'aménagement d'itinéraires équestres ou la formation de professionnels dédiés. Par ailleurs, elle accompagne le développement des établissements équestres adhérents, défend leurs intérêts et participe pour tout ce qui concerne le cheval et l'équitation aux actions des pouvoirs publics.

LE GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Le Groupement Hippique National est un syndicat agricole organisé sous forme d'association Loi 1901 et qui a pour mission de rassembler, représenter et défendre les dirigeants d'établissements équestres de France. Association spécialisée de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le GHN est l'organisation professionnelle représentative de la branche des centres équestres. Entre missions syndicales et actions de conseil et d'assistance auprès des dirigeants adhérents, depuis 1969, le GHN œuvre à obtenir les arbitrages juridiques et réglementaires en faveur du développement des établissements équestres de tous statuts juridiques.



LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES DANS L'AGRICULTURE¹

**1 051 000
ÉQUIDÉS**

DONT 2/3 DE CHEVAUX DE SELLE ET PONEYS DESTINÉS À UNE PRATIQUE DE SPORT, LOISIR, ENSEIGNEMENT OU ENCORE MÉDIATION.

9 600

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À LA FFE ORIENTÉS VERS LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES, Y COMPRIS DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS ÉQUESTRES.

REPRÉSENTANT 2,5% DE L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN FRANCE²

**100 000
DÉTENTEURS
D'ÉQUIDÉS**

DONT 1/3 SONT DES PROFESSIONNELS QUI VALORISENT 2/3 DES SURFACES UTILISÉES POUR LES ÉQUIDÉS.

70%

DES ÉQUIDÉS SONT DÉTENUS DANS DES STRUCTURES AYANT UNE ACTIVITÉ AGRICOLE, FAISANT DES ÉTABLISSEMENTS ÉQUESTRES LE PREMIER DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉS EN FRANCE.

CHIFFRE D'AFFAIRES
GLOBAL DES ACTIVITÉS
ÉQUESTRES :
1 188 356 184 €

**31 000
EMPLOIS**

DONT 20 633 EMPLOIS SALARIÉS

**3 MILLIONS
DE CAVALIERS**

DONT 648 300 LICENCIÉS.

**1^{ER}
SPORT
FÉMININ**

**3^{ÈME}
FÉDÉRATION
SPORTIVE**

SUPERFICIE AGRICOLE UTILE (SAU) - FILIÈRE ÉQUINE

**800 000
HECTARES**
DE FOURRAGE DIRECTEMENT SUR LES EXPLOITATIONS.

UTILISÉS PAR LES DÉTENTEURS D'ÉQUIDÉS, SOUS FORME DE PRÉS, PADDOKS OU PRODUCTION

**350 000
HECTARES**

DE PRODUCTION DU FOURRAGE ACHÉTÉ POUR L'ALIMENTATION DES ÉQUIDÉS; IL S'AGIT EN GRANDE MAJORITÉ DE PRAIRIES PERMANENTES.

CONSIDÉRANT CES DEUX ESTIMATIONS, LA FILIÈRE ÉQUINE VALORISE UNE SURFACE DE 1 150 000 HECTARES, SOIT 4% DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE EN FRANCE.

¹ Source Ecus 2024,

² Donnée calculée sur une base de 390 000 entreprises agricoles en France, source INSEE 2020.

20 ANS D'APPARTENANCE AGRICOLE, UN STATUT QUI RÉPOND AUX BESOINS DE LA FILIÈRE ÉQUESTRE

C'est la loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005 qui confère le statut agricole aux activités équestres.

Définition du statut agricole : (article L. 311 du code rural et de la pêche maritime)

"Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. (...)"

S'agissant des activités équestres, cela concerne les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation à l'exception des activités de spectacles. Cette définition a été modifiée par la suite et étendue aux activités :

- D'entraînement des chevaux de course (y compris la prise de pension),
- De débouillage, de dressage et d'entraînement des chevaux de sports, de loisirs ou pour l'utilisation dans le travail. Cela concerne notamment les cavaliers professionnels,
- D'exploitation d'un centre équestre (cours d'équitation, prise en pension, location à des fins de promenades ou de randonnées),
- D'utilisation dans la traction hippomobile, le débardage et le travail agricole à façon.

UNE FISCALITÉ ADAPTÉE

TVA : Avant 2005, les activités équestres échappaient largement à l'assujettissement à la TVA. Cela occasionnait une concurrence déloyale, en défaveur des structures employant des salariés, seules soumises à une TVA de 20%. Pour lutter contre cette situation, le secteur équestre, sous l'impulsion conjointe de la FFE et du GHN, a intégré le monde agricole par la loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) du 23 février 2005, permettant ainsi l'application d'un taux réduit de TVA. En 10 ans, 1000 emplois ont été créés chaque année.

Perdue en 2012, cette fiscalité finalement retrouvée depuis le 1^{er} janvier 2024 concernant les prestations d'équitation, s'avère indispensable au développement de l'activité et favorise la création d'emplois non délocalisables sur l'ensemble du territoire.



Impôts locaux : Les terrains agricoles destinés aux activités équestres sont redevables de la taxe foncière sur le non bâti. Les bâtiments ruraux affectés à un usage agricole de manière exclusive bénéficient de l'exonération de la taxe foncière sur le bâti. Ils sont exonérés de contribution économique territoriale et de taxe d'aménagement.

Sans ces mesures, les impôts fonciers seraient économiquement insoutenables pour les entreprises équestres, menaçant leur pérennité.

Impôts sur le revenu : Les personnes qui exercent des activités équestres, peuvent prétendre aux régimes fiscaux agricoles. Elle bénéficie également de dispositifs spécifiques : abattement jeune agriculteur, déduction fiscale d'épargne de précaution (DEP), système du quotient, moyenne triennale...

Dans l'écosystème agricole, l'harmonisation de la fiscalité favorise le développement économique global et participe à l'équité économique et sociale.

Accès au foncier

Les activités équestres sont concernées par :

- L'accès au foncier et la construction en zone agricole : location, acquisition directe ou création d'une structure dédiée à la gestion du foncier, comme par exemple un groupement foncier agricole (GFA).
- Le statut du fermage : toute location de terres ou bâtiments agricoles constitue un bail rural soumis au statut du fermage.
- Le contrôle des structures et le règlement sanitaire départemental.
- L'intervention des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), les aides à l'installation, les aides de la Politique agricole commune (PAC) dans certains cas.

Dans un contexte de concurrence face aux besoins d'autres activités agricoles ou urbaines, les détenteurs d'équidés professionnels souffrent de difficultés récurrentes d'accès au foncier pour créer ou conforter leurs exploitations.

Avec une tendance à la déprise agricole, favoriser l'accès aux terres agricoles pour les exploitants équestres, est bénéfique pour maintenir ces surfaces entretenues, évitant l'embroussaillage ou une urbanisation, voire une artificialisation excessive.

LE CHEVAL, UN ANIMAL DE RENTE DOMESTIQUE ANCRÉ DANS LE MONDE AGRICOLE

La dimension agricole des établissements équestres participe à sécuriser le statut d'animal de rente pour les équidés qui y sont élevés ou gardés à des fins économiques, soit 2/3 de l'effectif total de l'espèce.

Le statut d'animal de rente est central dans la perspective d'une relation inter espèce harmonieuse. Il garantit :

- **Un accès aux ressources** : Les chevaux considérés comme animaux de rente peuvent accéder à des terres agricoles pour le pâturage et la production de fourrage, ce qui est vital pour leur alimentation et leur bien-être.
- **Diversité des activités** : En tant qu'animaux de rente, les chevaux sont impliqués dans diverses activités économiques telles que le sport, le loisir, la médiation animale, mais aussi pour répondre à des besoins territoriaux (le transport scolaire, le ramassage des ordures, etc). Cette diversité des pratiques favorise la diversité génétique et encourage à la préservation des races.
- **Protection adaptée** : Ce statut assure un cadre juridique spécifique, garantissant des normes élevées de bien-être et des contrôles sanitaires rigoureux concernant :
 - la protection des animaux,
 - la protection de la filière d'élevage à laquelle ils appartiennent,
 - la protection de la santé publique.

Sans ce statut, l'éligibilité aux dispositifs agricoles (PAC, aides agricoles...), l'accès aux terres et la diversité des pratiques avec les équidés seraient dangereusement entravés, entraînant des conditions de vie altérées, une baisse des naissances et du cheptel ainsi qu'un appauvrissement de la biodiversité, remettant en cause la pérennité de l'espèce équine.



Un environnement sanitaire contrôlé

Les espèces considérées de rente par le code rural et de la pêche maritime sont soumises à un suivi sanitaire portant en premier lieu sur la traçabilité des animaux, grâce à l'identification obligatoire auprès du SIRE (Système d'information relatif aux équidés) ainsi qu'à des visites sanitaires obligatoires régulières sur les exploitations.

La gestion de certaines maladies est également facilitée grâce à un réseau d'épidémiologie-surveillance (RESPE). Certaines maladies font l'objet de réglementations à l'échelle nationale, européenne et parfois mondiale.

En 2025, la filière équine est présente aux assises sanitaires animales, aux côtés des filières ovine, avicole, porcine ou bovine. Elle participe à la réflexion sur la maîtrise et la prévention des zoonoses ou encore à la réglementation concernant les protocoles de vaccination.

Le transport des équidés, un enjeu crucial pour les activités équestres

Comme pour tous les animaux de rente, le transport des équidés est encadré par le règlement (CE) n°1/2005 du 22 décembre 2004. Les professionnels sont soumis à des exigences réglementaires strictes en matière de protection animale. Parmi les animaux de rente, les chevaux sont ceux qui sont le plus transportés. Éduqués dès leur plus jeune âge à l'embarquement et au débarquement, ils circulent à bord de camions, véhicules légers ou vans tractés parfaitement adaptés pour garantir confort et sécurité.

Le certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs, obligatoire pour les opérateurs économiques transportant des équidés, atteste de la connaissance et de la compétence de l'équipage chargé du transport. Le transport des équidés et leur regroupement dans diverses activités partagées est un enjeu crucial de la pérennité des activités équestres.

LE SECTEUR AGRICOLE ÉQUESTRE, DYNAMIQUE ET POURVOYEUR D'EMPLOIS

La filière équestre recrute¹

Les activités équestres représentent environ 47 000 emplois soit 7,6% du contingent agricole. Plus de 20 000 salariés agricoles travaillent au sein des établissements équestres. Ils occupent en majorité des CDI à temps plein avec 50,6% d'ETP salariés et participent au dynamisme des espaces ruraux. En 2023, près de 1400 offres d'emploi, dont 57% en CDI, ont été publiées sur la plateforme de recrutement Equi-ressources.

Le métier socle d'enseignant animateur propose des missions variées dédiées à l'amélioration de la cavalerie pour l'enseignement d'une équitation de qualité respectueuse de la compréhension et du bien-être équin. Ce métier de partage assure la pérennité d'un lien entre la population et l'espèce équine.



Formations agricoles

Les formations équestres agricoles offrent des compétences essentielles pour travailler dans les établissements équestres. Les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis (CFA) proposent des cursus spécialisés qui incluent des stages pratiques en entreprises agricoles, tant dans le secteur de l'élevage en amont de l'exploitation du cheval, que dans les centres équestres. Ces formations favorisent l'insertion professionnelle en apportant une vision globale de l'économie de la filière, préparant les étudiants aux réalités du terrain et en leur offrant des débouchés variés dans la filière équine.



¹source Ecus 2024

²sources Ecus 2024 et MSA

Une dynamique pour la féminisation des activités agricoles²

La forte féminisation des métiers équestres est bien plus marquée que dans d'autres filières agricoles. En effet, les femmes représentent une majorité des effectifs dans les formations équestres et occupent de nombreux postes de responsabilité dans les établissements équestres.

71% des salariés et 56% des dirigeants des établissements équestres sont des femmes, quand seulement 29,5% des exploitations ou des entreprises agricoles sont dirigées par une équipe féminine ou mixte.

Cette dynamique contribue à l'égalité des genres. C'est un signal fort d'égalité des femmes dans le secteur agricole dont la représentation est encore majoritairement masculine.

S'installer avec des aides

La bi-qualification agricole et sportive permet d'une part d'enseigner l'équitation et d'autre part d'obtenir la capacité professionnelle pour s'installer avec la dotation jeune agriculteur (DJA). Les connaissances ainsi apportées permettent aux entrepreneurs et salariés de mieux s'insérer dans le tissu rural, notamment pour acheter ou produire du fourrage, réduire les charges, entrer dans une coopérative d'utilisation des matériels agricoles (CUMA)...

Le statut agricole des activités équestres est essentiel pour la survie et la dynamique de la filière. L'équitation, sous toutes ses formes, reste l'un des derniers liens directs entre nos concitoyens et le monde vivant, accessible à tous. Protéger cette connexion entre le monde agricole et une société en constante évolution est d'intérêt collectif. Il est impératif de préserver la singularité et le caractère agricole de ces activités pour garantir leur pérennité et leur impact positif sur la société.

LE CHEVAL, UN ALLIÉ DE CHOIX POUR UN AVENIR DURABLE

Les chevaux et poneys jouent un rôle important dans la durabilité environnementale, en contribuant à l'entretien des terres, à la conservation de la biodiversité et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

- **Gestion des prairies :** Ils contribuent à la conservation des prairies permanentes, qui sont des puits de carbone efficaces. Leur pâture maintient la biodiversité et participe à la séquestration du carbone dans le sol.
- **Utilisation des terres non arables :** Ils peuvent valoriser des sols pâturables qui ne sont pas adaptés à la production végétale destinée à l'alimentation humaine. Dans un contexte de déprise agricole liée, notamment à la baisse de la production bovine en France de -5% en 2022 et 2023 et de -1,2% en 2024¹, les équidés permettent de maintenir des paysages ouverts et de limiter l'avancée de l'embroussaillage. Ils sont également complémentaires des autres espèces et notamment bovines puisque leur morphologie leur permet de pâturer sur des prairies rases. Ils participent à une gestion optimale des prairies et améliorent la valeur nutritionnelle de leur environnement.
- **Biodiversité des races :** La diversité de l'élevage équin au sein des établissements équestres, largement imprégnés de leurs terroirs respectifs, contribuent à la conservation de nombreuses races locales, qui sont adaptées à des milieux spécifiques et résilientes face à certaines maladies et conditions climatiques. Cela aide à préserver la diversité génétique et patrimoniale. Ainsi le cheval ariégeois Castillonnais est traditionnellement élevé à l'état semi-naturel en haute montagne pendant toute la période estivale. Il est adapté à l'équitation de loisir, au tourisme équestre ainsi qu'aux travaux de la ferme et forestiers. Le cheval Camargue, est lui aussi élevé en semi-liberté et confronté dès son plus jeune âge aux excès du climat du delta du Rhône. Partenaire des gardians pour la conduite des troupeaux de taureaux, le cheval Camargue est très polyvalent et trouve sa place pour les activités de loisir et de tourisme.
- **Réduction des émissions de GES :**
Parmi les grands herbivores, les chevaux sont de ceux qui produisent le moins de méthane.
Par kg d'aliment consommé, la production de méthane des équins est 3 à 4 fois plus faible que celle des ruminants. C'est pourquoi leurs émissions annuelles de méthane sont en moyenne de 23 à 27 m³ pour les chevaux de sport et de loisir, de 42 m³ pour les juments de trait reproductrices et de 14 à 20 m³ pour les poneys.
Ainsi, les émissions totales annuelles de méthane par les herbivores s'élèvent à un peu plus de 2 milliards de m³, dont 91 % par les bovins, 7 % par les ovins, 1 % par les caprins et 0,6 % par les équins.



¹source IDELE

²sources La revue INRAE productions animales

Le fumier, une ressource agronomique

Le fumier de cheval est une ressource agronomique précieuse en raison de sa richesse en matière organique et en nutriments essentiels comme le phosphore et le potassium. Il améliore la structure du sol, augmente sa capacité de rétention d'eau et favorise la vie microbienne, ce qui est bénéfique pour les cultures. Son pouvoir méthanogène en fait une ressource intéressante pour la production de gaz par les méthaniseurs¹.

A Lamotte-Beuvron (41), l'entreprise Sologne Agri Méthanisation (SAM) produit, à partir de déchets organiques agricoles, de boues de stations d'épuration des eaux usées (STEP) ou encore de déchets agro-alimentaires, du biogaz qui est réinjecté dans le réseau de gaz naturel (GRDF).

Le biogaz est produit en 25 jours et la production annuelle équivaut à la consommation de 2700 foyers. Grâce à ce dispositif, porté sur son territoire par la FFE, 4300 tonnes de fumier équin, provenant en grande partie des activités du Parc équestre fédéral, sont valorisées chaque année.

Val Fumier, une initiative de la filière cheval²

Val'Fumier, lancé en 2019, vise à développer des filières de valorisation du fumier équin en France. Ce programme met en relation les producteurs de fumier avec les agriculteurs et autres utilisateurs potentiels, facilitant ainsi le recyclage et l'utilisation durable de ces effluents. En plus de réduire les coûts de gestion des déchets pour les écuries, Val'Fumier contribue à la fertilisation des sols et à la réduction de l'utilisation d'engrais chimiques y compris dans les lieux de plaine désertés par les élevages conventionnels.

- 400 gisements répertoriés
- Des centaines de milliers de m³ valorisés
- Un potentiel méthanogène moyen de 323 m³ CH₄/tMO



¹source IFCE

²sources France Agri-Mer 2025

Le cheval pour transmettre des valeurs

Au contact des poneys et chevaux, les pratiquants s'acculturent à des sujets essentiels. Les poney-clubs et centres équestres éduquent la population aux sujets comme la préservation de la biodiversité par l'observation et l'apprentissage progressif de la faune et de la flore qui les entourent. Les cavaliers découvrent le cycle de production du vivant et l'attention spécifique portée aux animaux selon leur âge, leurs caractéristiques physiques... Ils s'imprègnent des enjeux de la ruralité dans un établissement à taille humaine où ils se sentent très rapidement partie prenante grâce aux liens de proximité forts qu'ils tissent avec les équidés, mais aussi avec leurs enseignants d'équitation. Les 6500 poney-clubs et centres équestres adhérents à la FFE dispensent des formations de cavaliers appelés Galops qui intègrent à leur programme, au-delà de la technique équestre, des modules de connaissance des équidés.



La Charte nationale pour le Bien-être équin, signée par l'ensemble des acteurs de la filière cheval en 2016 et validée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en juillet 2021, a permis de formaliser une définition du bien-être animal, dans le but d'améliorer les pratiques et faire de cette notion un atout en matière de sécurité, de performances, de valorisation des activités et de reconnaissance des métiers du cheval.

La FFE a également développé des outils de formation continue à destination de ses licenciés : professionnels, officiels de compétition, mais aussi cavaliers et détenteurs d'équidés. La plateforme d'e-learning FFE Campus offre une large gamme de contenus allant de la découverte du cheval et des centres équestres à la préparation des Galops. Elle propose en outre des modules de formation et délivre le certificat d'engagement et de connaissance pour la détention d'équidés, obligatoire depuis le 31 décembre 2022.

L'ÉQUITATION PORTEUSE D'INNOVATION POUR LA FILIÈRE AGRICOLE

Réceptifs aux évolutions scientifiques, les acteurs et entreprises de la filière équestre travaillent au développement de nouvelles technologies pour améliorer et optimiser l'ensemble des facteurs environnementaux.

Des outils digitaux pour optimiser la gestion des structures

Ce secteur s'oriente vers une digitalisation massive dans le suivi des activités, des soins prodigués et des interventions régulières des professionnels qui les entourent grâce à des logiciels de gestion mais aussi des systèmes de capteurs ou caméras gérés par des applications mobiles.

Les centres équestres établissent le planning de leur cavalerie et transmettent les informations à leurs cavaliers en temps réel, ils suivent le planning des soins sur plusieurs années : maréchalerie, soins dentaires, soins vétérinaires, ostéopathiques...

Le suivi de la progression des cavaliers et chevaux et de leurs performances en compétitions est grandement simplifié par les outils informatiques de la FFE, qui développe depuis plus de 20 ans un système permettant aux cavaliers de s'engager en compétition en ligne et de suivre l'intégralité de leurs résultats saisons après saisons. Outre l'enjeu de traçabilité, ces données communiquées à l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) permettent le calcul des indices génétiques et de performance utiles aux organismes de sélection. Ces indices sont profitables au secteur de l'élevage dans le cadre des analyses de promotion du cheval ou d'une race, que ce soit dans une perspective économique ou esthétique.

Des études scientifiques pour améliorer les connaissances

En matière d'éthologie, science du comportement de l'animal, la filière équestre accompagne les transformations. Les conditions de détention des chevaux sont en constante évolution avec une

attention particulière portée aux besoins fondamentaux des équidés. De nombreuses études sont menées pour continuer à progresser en matière de bien-être animal.

À titre d'exemple, le fonds de dotation de la FFE, EquiAction, participe au financement de deux thèses portant sur les indicateurs de bien-être des chevaux de sport de haut niveau - Happy Athlete - et sur les interrelations humains-chevaux dans le domaine de l'excellence sportive.

Le GHN quant à lui s'implique dans un projet de recherche CASDAR (compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural ») visant à favoriser le bien-être animal à travers une meilleure compréhension de la perception émotionnelle des animaux lors des pratiques de routine en élevage bovin et en centre équestre.

L'innovation pour perfectionner l'environnement des équidés

La recherche s'étend aussi à l'environnement direct des chevaux. La technicité des sols équestres ne cesse d'évoluer pour apporter confort aux deux athlètes - cheval et cavalier - et répondre aux enjeux climatiques actuels en rationalisant l'utilisation de l'eau. Le harnachement est lui aussi en constante évolution. Les matériaux techniques sont désormais largement utilisés, tels que le carbone ou les mousses à mémoire de forme pour les selles, la lumière infrarouge pour aider à la récupération, des tissus respirants, légers, anti UV pour la protection des chevaux... Au-delà de son ancrage dans le monde agricole, le milieu équestre apporte une dynamique d'innovation, de recherche et de développement complémentaire pour la filière face aux défis sociétaux contemporains et à venir.



Dirigeants, entrepreneurs du vivant

- Responsables de la santé, du bien-être et de la gestion quotidienne des chevaux (alimentation, soins vétérinaires, entretien des installations).
- Éducateurs des cavaliers, enseignant l'équitation et le respect des animaux, et formant des professionnels du secteur équestre.
- Promoteur d'une agriculture durable (gestion des pâturages, recyclage des déchets organiques) pour préserver l'environnement.
- Acteurs de l'économie locale par la création d'emplois et le développement du tourisme rural : 5664 établissements équestres emploient en moyenne 1,8 ETP salarié par structure. (source Ecus 2024)

DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ INDÉNIABLE

La relation de l'homme avec les équidés est un atout majeur dans nos sociétés modernes puisque ces derniers participent au :

- **Développement physique et psychosocial**

L'enseignement de l'équitation, rendu accessible au plus grand nombre par les clubs adhérents à la FFE, participe à l'éducation dès le plus jeune âge, accompagne le développement physique et aide au développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales. L'équitation est un sport complet qui agit à la fois sur le corps, l'esprit et les émotions. En préservant les activités équestres dans les zones urbaines, les établissements équestres offrent aux populations un moyen d'accéder à cette forme d'éducation grâce à l'animal, en créant et renforçant des liens inter-espèces primordiaux pour l'humanité et la vie sur terre. En préservant un maillage important, en particulier dans les zones urbaines, les établissements équestres participent à l'offre sportive et font que l'équitation constitue plus qu'un sport, en participant à l'accompagnement de prévention en santé des populations.

- **Médiation et soins**

La médiation avec les équidés (MAE) propose un ensemble de pratiques qui positionne le cheval comme médiateur, telles que l'équithérapie et l'hippothérapie, l'équicoaching ou encore l'équitation avec les personnes en situation de handicap. À la recherche d'équilibre et d'harmonie, le cheval invite l'humain à la congruence, l'alignement et la cohérence entre ses pensées, ses ressentis, ses paroles et ses actions. Que ce soit sur les plans physique, mental ou émotionnel, le contact avec le cheval apaise, emmène loin des stimuli du monde extérieur et invite au lâcher prise. Force est de constater que de nombreux apports de la communauté scientifique mettent en avant les bienfaits de la médiation équine. Les dispositifs impulsés par la FFE, via son service Cheval & Diversité, accompagnent le développement de ces pratiques et participent à la formation des professionnels de santé et des enseignants d'équitation.

- **Dynamisation des territoires**

Les établissements équestres apportent une réelle plus-value aux territoires sur lesquels ils s'installent. Ils apportent un dynamisme au tissu local pour les communes compte tenu de la diversité des activités proposées (projets éducatifs avec les écoles, médiation équine pour les publics à besoins spécifiques (EHPAD, IME...). À ce titre, ils peuvent constituer un attrait pour de nouveaux habitants. La FFE et ses organes déconcentrés - Comités régionaux et départementaux

d'équitation mais aussi ceux dédiés au tourisme équestre - tissent des relations avec les acteurs locaux afin de porter des projets adaptés aux besoins ou à l'environnement dans lesquels sont implantés les établissements équestres.

- **Renforcement du lien avec la nature**

Aux côtés de leur monture, les cavaliers apprennent à mieux connaître la faune et la flore. Pour des populations urbaines moins enclines à être au contact d'animaux de rente et d'un environnement naturel, l'équitation peut aider à découvrir l'importance vitale de la biodiversité animale et végétale. Par les soins apportés aux équidés, ils pourront découvrir les richesses du savoir-faire des agriculteurs et en quoi la diversité de l'agriculture répond aux besoins nutritionnels des équidés.

Grâce à l'équitation de pleine nature, ils pourront également apprendre les plantes nocives pour les équidés ou encore découvrir la richesse naturelle au gré d'une randonnée en forêt ou sur le littoral.

- **Fenêtre sur l'agriculture**

Les poney-clubs et centres équestres jouent un rôle crucial en réunissant nos concitoyens, y compris les plus jeunes, urbains et ruraux dans ces fermes des villes et des champs.

Aux côtés des chevaux et poneys, accueillis et accompagnés par des éducateurs qualifiés, les quelque 1 million de personnes qui fréquentent les poney-clubs et centres équestres, créent des liens qui favorisent la compréhension mutuelle. Si dans le passé, le lien avec le monde agricole était évident pour la population, la diminution du nombre d'agriculteurs, passant de 2,5 millions en 1955 à 390 000 en 2024, engendre une distance naturelle entre la population et le monde agricole et rural. Les poney-clubs et centres équestres, lieux de vie ouverts au public et bien répartis sur le territoire, sont les dernières fermes accessibles à la population. Ils sont une vitrine qui valorise le travail autour du vivant, le temps passé à prendre soin des animaux, la diversité des connaissances nécessaires, le rôle de garant de la santé physique et mentale des animaux. Ils véhiculent une image positive du monde agricole qui rayonne sur l'ensemble de la filière et tend à limiter la fracture territoriale.

La finalité des activités équestres réside dans le fait de proposer au public un contact direct avec l'animal et de pratiquer l'équitation, sous toutes ses formes, en sécurité. L'équitation s'inscrit dans le prolongement de la production agricole primaire et nécessite de la part de ses acteurs professionnels, la maîtrise du cycle biologique animal. Au cours de ces 20 dernières années, les atouts des activités équestres ont gagné en ampleur et en visibilité notamment grâce aux acteurs de terrain pleinement mobilisés pour partager les valeurs agricoles portées par l'équitation. Au quotidien, dirigeants et enseignants participent à construire pour demain une société tournée vers le développement harmonieux de la vie humaine, animale et végétale.

CONTACT PRESSE :

FFE communication

Parc équestre fédéral
41600 Lamotte-Beuvron

E-mail : communication@ffe.com

Tel : 02 54 94 46 78

GHN

12 avenue de la république
41600 Lamotte-Beuvron

E-mail : infos@ghn.com.fr

Tel : 02 54 83 02 02

de 13h30 à 17h30 sauf le mercredi



© Création FFE2025. Photos : FFE/EB/ZG/DL / N.Hodys / PSV / M.Guillamot